



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DU TERRITOIRE

122 communes. 75 000 habitants

SYNTHÈSE DES PHASES STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION

Le territoire du PETR Pays Plateau de Caux Maritime a décidé d'une stratégie à suivre afin de s'adapter au changement climatique et d'atténuer sa contribution à celui-ci. La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs des collectivités : c'est une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long termes.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, chaque Communauté de Communes s'est engagée sur sa propre feuille de route des actions à mener. Ce plan d'action est animé par le PETR et les collectivités, mais les actions peuvent concerner tous les habitants du territoire !

Les objectifs stratégiques pour 2050



- 49% de consommation
d'énergie entre 2014 et 2050



100% de couverture des
consommations par des EnR
en 2050



- 65% d'émissions de gaz à effet
de serre entre 2014 et 2050



12% des émissions de
carbone stockées

Le plan d'action du PCAET du PETR

La stratégie du territoire a vocation à présenter une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long termes et d'identifier les leviers d'actions les plus pertinents pour atteindre cette vision.

Elle se structure selon 3 axes et 8 leviers d'actions. La stratégie associe les habitants du territoire et les collectivités (axe 1) et les acteurs économiques, entreprises comme agriculteurs (axe 3). L'axe 2 concerne la préservation de notre environnement et des richesses du territoire.

Les 8 leviers d'actions sont ensuite divisés en 25 fiches actions, pour rendre opérationnelle et concrète cette stratégie.



Axe 1

Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants



Résidentiel

- 1- Performance des bâtiments
- 2- Rénovation des logements
- 3- Documents de planifications et enjeux CAE



Mobilité

- 4- Alternatives de mobilité
- 5- Occupation des voitures



Collectivités

- 6- Réduction consommation d'énergie
- 7- Réduction impact de la mobilité
- 8- Achat durable
- 9- Gouvernance partagés du PCAET
- 10- Environnement dans les collectivités
- 11- Communiquer sur le PCAET

L'axe 1 porte spécifiquement sur la qualité de vie des habitants du territoire et sur l'exemplarité des collectivités. Ainsi, plusieurs actions sont dédiées à la réduction de la consommation d'énergie des habitants (et donc des factures) :

- Un accompagnement à la rénovation de l'habitat
- L'aménagement de pistes cyclables
- L'aide à l'achat de vélo (CCYN ; CCPCDY)

Axe 2

Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Nature

- 12- Biodiversité
- 13- Séquestration carbone
- 14- Sols et ressources en eau



Paysage et urbanisation

- 15- Paysage et environnement



Adaptation, risques et déchets

- 16- Exposition aux risques
- 17- Pollution atmosphérique
- 18- Déchets

L'axe 2 se concentre sur les caractéristiques naturelles du territoire et propose de préserver l'eau et la biodiversité notamment à travers les actions suivantes :

- Aider financièrement à l'acquisition de citernes d'eau de pluie : 1m³ permet d'économiser 10 000 à 15 000 litres par an (CCPCDY)
- Créer un guide des bonnes pratiques pour l'entretien du jardin (CCYN) et multiplier les partenariats pour la gestion d'espaces naturels (CCA)
- Inciter au remplacement des anciens modes chauffages contre des systèmes plus performants

Axe 3

Un développement durable des activités économiques



Développement économique

- 19- Diversité des activités économiques
- 20- Contrôle du développement des activités
- 21- Performance énergétique et environnementale
- 22- Production des énergies renouvelables



Agriculture

- 23- Prairies
- 24- Pratiques agricoles durables
- 25- Approvisionnement alimentaire local

L'axe 3 correspond au monde économique. Certaines des actions engagées afin de développer l'économie du territoire, en accord avec les thématiques Climat Air Energie, sont les suivantes :

- Valoriser la mise en œuvre de matériaux locaux et biosourcés (CCPCDY)
- Optimisation foncière et limitation de l'étalement urbain (CCYN)
- Réaliser des audits environnementaux dans les entreprises (CCCA)
- Développer les EnR avec les acteurs agricoles, industriels, publics et citoyens
- Encourager la formation à l'agriculture durable

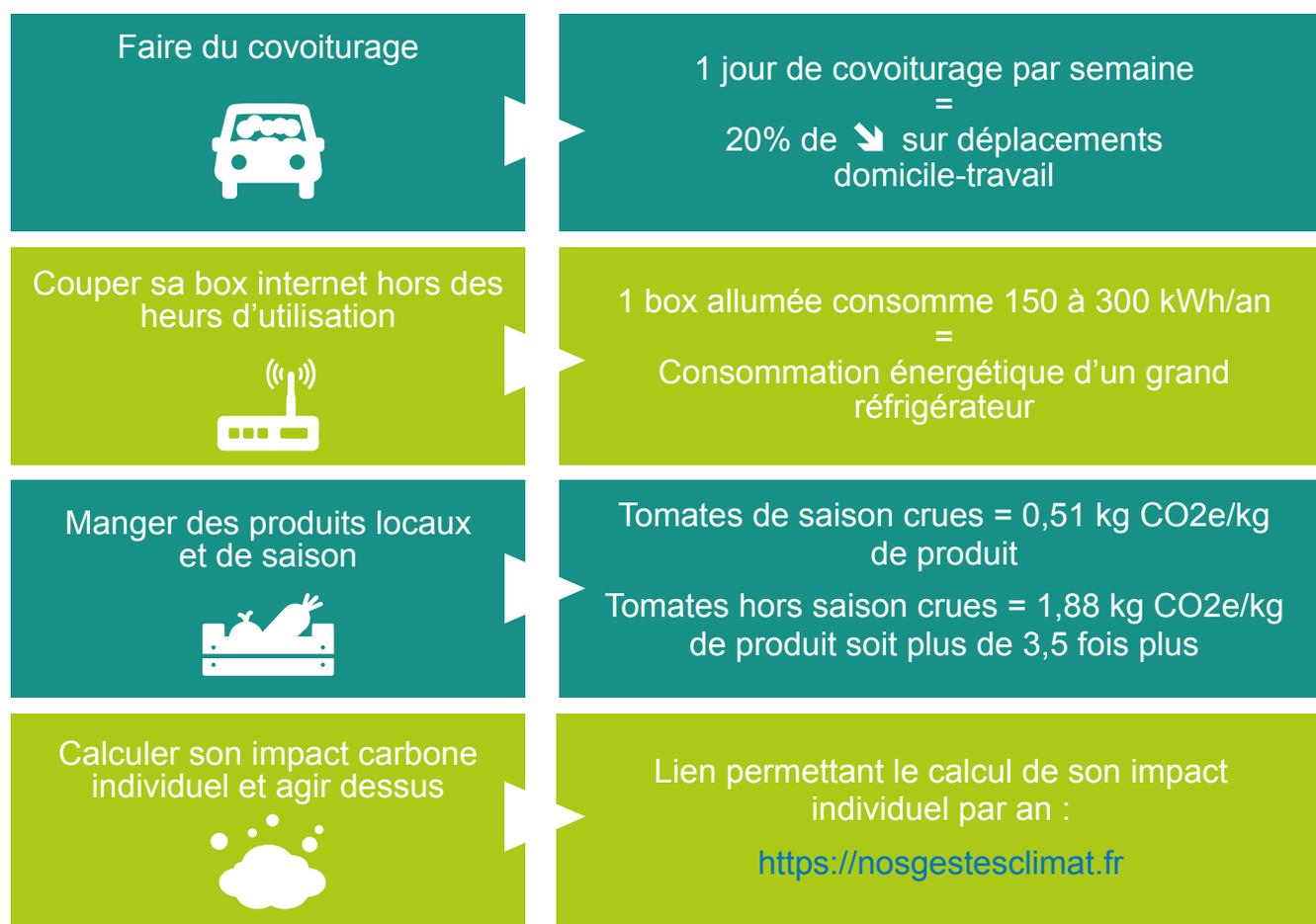
Pourquoi suis-je concerné ?

Le plan climat touche le territoire et tous ceux qui y vivent, qui y travaillent, qui y étudient... Entreprises, associations, agriculteurs, citoyens, communes : tout le monde est concerné par le futur du territoire. Ce projet représente l'ensemble du territoire, chacun est invité à agir pour rendre cet avenir concret et réel. De nombreux acteurs, communes, entreprises, agissent déjà contre le changement climatique.

Comment agir ?

Chacun peut agir, dans son quotidien ou dans sa profession : en rénovant son logement, en utilisant moins sa voiture, en organisant la mobilité de ses employés, en mettant en place de nouvelles pratiques agricoles, en plantant de la végétation, en rénovant ses systèmes énergétiques, en installant des panneaux solaires en toiture, ...

Le but n'est pas forcément de tout transformer du jour au lendemain, mais que chacun puisse apporter au fur et à mesure sa ou ses pierres à l'édifice.



Le PETR Pays Plateau de Caux Maritime accompagne l'ensemble du territoire dans ses actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Vous êtes invités à agir aussi au quotidien pour préserver votre environnement, pour aujourd'hui et pour les générations futures. Vous pouvez envoyer vos actions par mail à pcaet@plateaudecauxmaritime.fr